

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Cahier de transition 2019

Canada





President
700 Montreal Road
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Président
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Le 20 novembre 2019

Ministre,

Félicitations pour votre nomination au poste de ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Mes collègues à la SCHL et moi avons tous hâte de travailler ensemble, avec vous, afin de remplir notre mandat de favoriser l'abordabilité du logement au Canada. Vous pouvez compter sur moi pour vous conseiller au meilleur de mes capacités et pour respecter fidèlement vos souhaits.

La SCHL est unique parmi les sociétés d'État, puisque nous relevons directement de vous, plutôt que de votre ministère. Je vous fournis directement des conseils stratégiques en matière de logement, en tant que votre administrateur général responsable du logement, et la SCHL est votre outil d'intervention politique dans ce domaine. Un protocole d'entente définit les rôles et les responsabilités de votre ministère et de notre organisme. Cela dit, nous travaillons très étroitement avec votre ministère. Le sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) est un membre important de notre conseil d'administration, tout comme le sous-ministre des Finances.

Perspectives

Pour ce qui est de l'avenir, certains risques émergents au sein du système financier nous préoccupent. Nous savons que certains petits prêteurs voient leurs modèles d'affaires sous pression. Nous nous attendons à ce que les conditions financières soient moins clémentes que durant le mandat précédent du gouvernement. Les ménages canadiens sont fortement endettés, ce qui les rend plus vulnérables à des conditions économiques défavorables. Nous continuerons à préconiser de saines politiques macroéconomiques.

Par ailleurs, des défis persistent dans le secteur du logement au Canada : trop de gens dans notre pays ont des besoins de logement parce qu'elles vivent dans une habitation inadéquate ou inabordable. Dans les grands marchés, les prix mettent l'accès à la propriété hors de la portée de beaucoup de personnes, qui comme d'autres locataires voient les loyers grimper. Les personnes vulnérables, comme les femmes et les filles, les personnes racialisées, les aînés à faible revenu et les Autochtones, sont plus susceptibles d'avoir des besoins en matière de logement. Ces défis continueront à orienter les recommandations que nous vous ferons en matière de politique.

.../2

Décisions immédiates

Au cours des semaines à venir, je demanderai votre soutien à plusieurs égards :

1. **Plan d'entreprise** : Notre conseil d'administration a approuvé le Plan d'entreprise 2020-2024 de la SCHL le 30 octobre. Les exigences réglementaires veulent que nous vous envoyions le plan et les documents connexes huit semaines avant le début de l'exercice (le 1^{er} janvier), et pour répondre à ces exigences, nous les avons soumis à votre prédécesseur. Cependant, l'examen et l'approbation du Plan ont été suspendus jusqu'à votre nomination. Par conséquent, nous allons vous envoyer un nouveau dossier pour que vous puissiez l'examiner et l'approuver immédiatement. [REDACTED]
[REDACTED] Nous nous ferons un plaisir de vous informer afin de vous aider à approuver le tout promptement.

2. [REDACTED]

3. [REDACTED]

- a. [REDACTED]

- b. **Échange de données sur le logement** : Nous mettons au point une nouvelle plateforme d'échange de données pour améliorer la compréhension qu'ont les Canadiens du marché de l'habitation. Ces données normalisées, d'une grande intégrité, favoriseront la prise de décisions plus éclairées au quotidien et éclaireront l'élaboration future de politiques. Cette plateforme centralisée aidera à réduire l'incertitude dans le système de logement. Elle facilitera l'analytique et permettra l'utilisation de technologies puissantes dans le secteur du logement, par exemple l'apprentissage machine.

Cent premiers jours

Cet hiver, nous prévoyons vous solliciter pour discuter de divers sujets et demander votre approbation.

1. Initiatives stratégiques

- a) **Engagements électoraux** : Nous analysons actuellement les engagements électoraux et les changements stratégiques potentiels soulevés durant la campagne, entre autres les limites régionales quant au prix et au volume pour l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, la possibilité d'une assurance habitation en cas d'inondation offerte par l'entremise de la SCHL, et d'autres initiatives comme les mesures d'efficacité énergétique pour les habitations neuves et la rénovation, la lutte contre le blanchiment d'argent et le projet de taxation des logements vacants.
- b) **Simulation de crise des taux d'intérêt hypothécaires** : Nous travaillons avec le ministère des Finances sur le rajustement potentiel de la simulation de crise des taux hypothécaires pour les prêts hypothécaires assurés, de même que sur l'offre de mesures politiques macroprudentielles. Nous sommes toujours d'avis que toute réduction de l'envergure de la simulation serait irresponsable. Bien que cette question relève du ministre des Finances, nous voudrions vous fournir des renseignements à titre indicatif.
- c) 
- d) **Politiques sur l'abordabilité du logement** : Nous revoyons régulièrement un vaste ensemble de mesures de dépenses et de mesures fiscales afin d'accroître l'abordabilité du logement. Nous aimerions vous transmettre de l'information sur ces mesures et vous demander votre avis.
- e) **Logement des Autochtones** : Nous prévoyons un soutien potentiel relativement au logement des Autochtones. En plus d'appuyer Services aux Autochtones Canada dans son travail, nous tirons parti de notre expertise de longue date en matière de logement hors réserves pour faire en sorte que les Autochtones vivant dans les centres urbains et hors des réserves reçoivent de l'aide.

2. Relations fédérales, provinciales et territoriales :



Les provinces et les territoires chercheront également à relancer le Forum FTP sur le logement, dont vous êtes le coprésident; elles voudront organiser un événement ministériel.

3. **Nominations** : Nous aurons un poste vacant à combler au sein de notre conseil d'administration. Il faut aussi nommer le défenseur fédéral du logement et les membres du Conseil national du logement. Enfin, il faudra envoyer des lettres confirmant les fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Des notes d'information vous seront fournies.
4. **Application des programmes** – Des mises à jour sur l'avancement des programmes suivants sont fournies dans le présent aide-mémoire. Nous vous transmettrons de l'information plus détaillée lorsque nous en aurons l'occasion dans les prochaines semaines.
 - a) Incitatif à l'achat d'une première propriété;
 - b) Fonds national de co-investissement pour le logement;
 - c) Initiative Financement de la construction de logements locatifs;
 - d) Autres initiatives liées à la Stratégie nationale sur le logement.
5. **Relève du poste de président et premier dirigeant de la SCHL** : Mon mandat dans ce poste prend fin en décembre 2020. J'ai avisé notre conseil d'administration que je n'ai pas l'intention de demander un renouvellement de mon mandat, sauf en cas d'événement imprévu (une crise financière, par exemple). Notre conseil d'administration évalue des candidats à l'interne et à l'externe sous la direction de son président, M. Derek Ballantyne. Si vous êtes disponible, je vous invite à assister à la réunion du conseil prévue les 21 et 22 janvier à Montréal, ou à celle qui aura lieu à Vancouver du 24 au 26 mars.

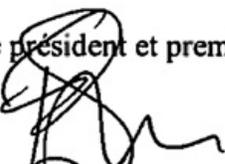
Réunions bilatérales avec le sous-ministre et relations avec le Cabinet du ministre

L'équipe de la SCHL chargée de vous soutenir, vous et votre cabinet, est prête à renouveler son engagement. Nous nous réjouissons à la perspective de nos interactions régulières en tant qu'équipe, dans le respect des rôles de chacun. Mon bureau communiquera avec le vôtre afin d'organiser des appels bilatéraux mensuels.

Le travail qui nous attend est ambitieux, et nous serons heureux de vous fournir nos meilleurs conseils stratégiques à mesure que le gouvernement met en œuvre son programme en matière de logement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes plus sincères salutations.

Le président et premier dirigeant de la SCHL,



Evan Siddall

TABLE DES MATIÈRES

DÉCISIONS À VENIR – DÉCISIONS DANS L'IMMÉDIAT ET LES 100 PREMIERS JOURS DU MANDAT	2
LA SCHL EN BREF	8
Cadre législatif	9
ÉVOLUTION RÉCENTE DU MANDAT DE LA SCHL ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES	10
Évolution du mandat de la SCHL	10
Changements réglementaires récents	10
STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ (2019-2023)	12
POINTS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT DE 2018	13
PRINCIPALES ACTIVITÉS	14
Activités d'aide au logement	14
Activités commerciales	14
Analyses, recherche, conseils stratégiques et innovation dans le domaine du logement	14
STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT	15
Un investissement conjoint de +55 milliards de dollars qui ne se présente qu'une fois par génération	15
<i>Loi sur la Stratégie nationale sur le logement</i>	16
Forum fédéral-provincial-territorial sur le logement	16
Programmes, investissements, cibles et progrès relatifs à la SNL	16
STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET HAUTE DIRECTION	19
Conseil d'administration	20
Haute Direction	21
Notre comité de gestion	22
NOMINATIONS PAR LE MINISTRE ET LE GOUVERNEUR EN CONSEIL	23
Conseil d'administration de la SCHL	23
Conseil de Granville Island	23
Conseil des fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (FLMPN)	24
INTERVENANTS	25
SERVICES OFFERTS AU CABINET DU MINISTRE	28
ANNEXE A – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA	30

DÉCISIONS À VENIR – DÉCISIONS DANS L'IMMÉDIAT ET LES 100 PREMIERS JOURS DU MANDAT

1. DÉCISIONS IMMÉDIATES NÉCESSITANT VOTRE ATTENTION

1.1 Plan d'entreprise 2020-2024 de la SCHL

DÉCISION REQUISE

Le Plan d'entreprise 2020-2024, y compris le budget de fonctionnement et le budget des dépenses en capital de 2020, a été approuvé par le Conseil d'administration le 30 octobre 2019. Vous devrez l'approuver dans les plus bref délais, [REDACTED].

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Plan d'entreprise définit les priorités stratégiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et, conjugué au budget principal des dépenses, dresse un portrait complet des activités de la Société. Il présente en outre nos besoins d'emprunt, dont le ministre des Finances doit recommander l'approbation.

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, vous devez recommander l'approbation du Plan au Conseil du Trésor. Nous prévoyons soumettre le Plan à son approbation, par l'entremise d'une présentation, [REDACTED] sous réserve du calendrier des réunions à venir. Notre présentation sera d'abord soumise à votre approbation.

Le Plan d'entreprise 2020-2024 prévoit deux importantes initiatives, décrites ci-dessous : [REDACTED] et la transformation du secteur de l'assurance pour propriétaire-occupant et de la technologie.

En septembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé un projet de stratégie pluriannuelle s'articulant autour de l'aspiration gagnante suivante :

« D'ici 2030, tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins. »

[REDACTED]

Le nouvel objectif vient appuyer tant nos activités d'aide au logement que notre rôle d'assurer la continuité des marchés de l'habitation au Canada en période de tensions économiques et financières. En conjuguant ces deux aspects, la stratégie et l'objectif mettent aussi en lumière la nécessité de clarifier la façon dont la Société se présente.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Transformation du secteur de l'assurance pour propriétaires-occupants et de la technologie

L'une de nos principales activités consiste à fournir une assurance prêt hypothécaire aux propriétaires-occupants. En 2018, nous avons aidé plus de 123 000 Canadiens à s'acheter une propriété, et contribué à hauteur de 1,0 milliard de dollars aux résultats nets du gouvernement.

Le système qui soutient le secteur de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants, *Emili*, est vétuste et repose sur des technologies désuètes. Sa maintenance coûte cher, et il nous freine quand vient le temps de modifier nos modèles de gestion du risque, et de changer les produits existants ou d'en offrir rapidement de nouveaux. En particulier, la situation actuelle nous limite dans notre capacité à tester de nouvelles idées, et nous demeurons la plupart du temps en mode réactif.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

C'est Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) qui est à la tête de l'intervention du gouvernement donnant suite au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui comprend l'élaboration d'un plan d'action national d'ici juin 2020 en collaboration avec des partenaires autochtones, les provinces, les territoires et d'autres groupes et personnes. [REDACTED]

[REDACTED] Nous travaillons avec Services aux Autochtones Canada (SAC) sur [REDACTED] obtenir les approbations financières nécessaires à la construction et à l'exploitation courante [REDACTED] refuges; SCHL sera responsable de la construction, et SAC, de l'exploitation.

1.3 Délégation des pouvoirs financiers

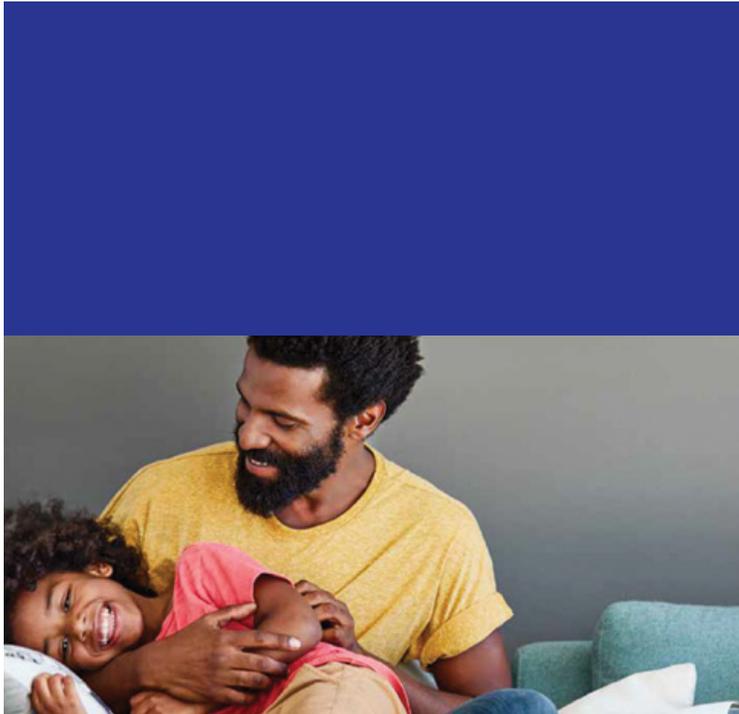
DÉCISION REQUISE

En novembre 2019, une lettre sur la délégation des pouvoirs financiers vous sera soumise pour que vous la signiez.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les pouvoirs de la SCHL l'autorisant à dépenser des fonds publics lui sont conférés par le gouvernement du Canada, sous forme de crédits parlementaires, dans le cadre du processus annuel de préparation du budget principal des dépenses.

À titre de ministre responsable de la SCHL, vous devrez signer une lettre sur la délégation de pouvoirs financiers à nos agents des finances pour la réquisition de fonds du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette procédure s'applique chaque fois qu'un nouveau ministre est nommé responsable de la SCHL.



2. DÉCISIONS ET MESURES NÉCESSITANT VOTRE ATTENTION AU COURS DES 100 PREMIERS JOURS DE VOTRE MANDAT

2.1 Négociations bilatérales avec le Québec



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La province de Québec, qui abrite 23 % de la population canadienne, joue un rôle de premier plan dans la réalisation des cibles et objectifs de la SNL du gouvernement du Canada.

Le Québec a beaucoup d'objectifs en commun avec ceux de la SNL, mais n'a pas avalisé le cadre multilatéral (contrairement aux autres provinces et territoires) et a demandé une entente bilatérale « asymétrique ». Il réclame une compétence exclusive en matière de logement, et souhaite se faire verser sa part du financement fédéral destiné au logement.



Le 9 octobre, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion condamnant l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine du logement et a demandé à ce que les fonds associés à la SNL soient versés directement à la province.

2.2 Loi sur la Stratégie nationale sur le logement – Conseil national du logement et défenseur fédéral du logement

DÉCISIONS REQUISES

Conseil national du logement

Des candidatures pour le Conseil vous seront recommandées; vous devrez prendre une décision à ce sujet au cours des 100 premiers jours de votre mandat.

Défenseur fédéral du logement

Un appel de candidatures sera lancé à la fin de 2019 ou au début de 2020, conformément au processus de nomination du gouverneur en conseil, en vue de trouver le candidat le plus qualifié pour le poste. En tant que ministre désigné selon la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement*, vous devrez recommander un candidat au gouverneur en conseil.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Conseil national du logement

Entrée en vigueur le 9 juillet 2019, la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* prévoit notamment la création du Conseil national du logement, un conseil consultatif composé de 9 à 15 membres représentatifs de la diversité du Canada, dont des personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu dans l'itinérance. Ce conseil compte quatre membres d'office : le défenseur fédéral du logement, le président de la SCHL (à titre de coprésident), le sous-ministre de SAC et le sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada. Les autres membres sont nommés par le ministre. Comme le prévoit la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement*, la SCHL fournira des installations et des services administratifs pour aider le Conseil à exercer ses fonctions.

Le Conseil a comme mandat de faire progresser les politiques de logement et la SNL en conseillant le ministre, entre autres sur l'efficacité de la SNL. Il peut également, à la demande du défenseur fédéral du logement, mettre sur pied des comités d'examen et tenir des audiences pour traiter de problèmes de logement systémiques. Il favorisera une participation inclusive à l'élaboration des politiques de logement du Canada, de même que l'application progressive du droit à un logement adéquat, un droit reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

Un appel de candidatures pour le Conseil s'est tenu du 20 août au 14 octobre 2019. Nous examinerons les candidatures reçues pour vous en recommander. À titre de ministre, vous aurez le dernier mot concernant les membres à nommer. Le Conseil devrait être mis sur pied en 2020.

Défenseur fédéral du logement

La *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* exige aussi la nomination, par le gouverneur en conseil, d'un défenseur fédéral du logement ayant pour mandat de conseiller le ministre, de surveiller la mise en œuvre des politiques gouvernementales de logement et de la SNL, et d'étudier et d'analyser des problèmes de logement systémiques en vue de présenter des rapports à ce sujet.

Comme l'établit la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement*, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) doit épauler le défenseur fédéral du logement et lui fournir des installations et des services administratifs pour l'aider à exercer ses fonctions. La SCHL et la CCDP ont conclu un protocole d'entente pour clarifier les responsabilités et assurer le transfert

de fonds – de la SCHL à la CCDP – pour la fourniture d'installations et de services administratifs au défenseur, qui sera nommé en 2020.

Le défenseur fédéral du logement sera également membre d'office du Conseil national du logement, auquel il peut demander d'établir un comité d'examen de trois personnes qui aura pour mandat de tenir des audiences publiques concernant des problèmes de logement systémiques relevant du gouvernement fédéral. À ces comités d'examen siègeront des membres du Conseil issus de groupes vulnérables, ou ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu dans l'itinérance, ou ayant une expertise des droits de la personne.

Le public et les intervenants auront des attentes élevées envers le défenseur. Nous nous attendons à ce que l'on presse vivement le gouvernement fédéral de prendre des mesures à la lumière des rapports et recommandations que le défenseur présentera la première année et les suivantes.

Si la sélection et la nomination du défenseur fédéral du logement prennent plus de temps que pour les membres du Conseil, il faudra éventuellement décider de tenir la première réunion du Conseil national du logement sans le défenseur.

2.3 Échange de données sur le logement

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dans le Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL, la création d'un centre d'échange des données est l'une des grandes priorités visant à améliorer l'abordabilité des logements au Canada.

L'échange de données fournira des applications et des outils analytiques interactifs qui permettront aux utilisateurs de traiter l'abordabilité des logements sous de nouveaux angles. À titre d'autorité canadienne en matière d'habitation, la SCHL est on ne peut mieux placée pour la mise en place d'un échange de données sur le logement et communiquer sa vision de l'abordabilité des logements.

Pour mettre en place cet échange, il nous faudra joindre de nouveaux groupes, en employant des moyens inédits. Les partenariats en matière de données et l'échange de données, tout particulièrement dans le secteur concurrentiel des prêts hypothécaires, demeurent un facteur de poids pour notre réussite. Le manque d'uniformité des données continue de compliquer les évaluations des retombées générées par les politiques et l'offre de conseils connexes, ainsi que l'adoption de technologies et de procédés numériques. C'est pourquoi il importe de promouvoir et de faciliter l'établissement de normes en matière de données.

Le centre d'échange des données est directement lié à notre mandat de favoriser la stabilité financière. En 2019, on a affecté à cette initiative un total de 7,3 millions de dollars (3,7 millions tirés du budget de fonctionnement de la SCHL, et 3,6 millions provenant d'investissements dans les données sur le logement prévus par le budget 2017 et la SNL). Cette somme a servi à bâtir l'infrastructure et à concevoir la première application d'échange de données, dont le lancement est prévu en décembre 2019. [REDACTED]

[REDACTED]

2.4 Résumé de la nouvelle version du Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL – Trousse de dépôt

DÉCISION REQUISE

Vous devrez approuver la trousse de dépôt pour le résumé de la nouvelle version du Plan d'entreprise 2019-2023 en janvier 2020.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Après le dépôt du budget 2019, le Conseil du Trésor nous a demandé de modifier le Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL, pour y ajouter des détails sur le programme Incitatif à l'achat d'une première propriété et les fonds supplémentaires alloués à l'initiative Financement de la construction de logements locatifs.

La nouvelle version du Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL, approuvée par le Conseil du Trésor [REDACTED], doit être présentée à chaque chambre du Parlement dans les 30 jours de séance suivant son approbation.

À la rentrée parlementaire, après les élections, il vous restera [REDACTED] pour déposer le résumé de la nouvelle version du Plan d'entreprise 2019-2023. La trousse de dépôt vous sera transmise en janvier 2020.

2.5 Rapports annuels 2018-2019 de la SCHL exigés par la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

DÉCISION REQUISE

Vous devrez approuver la trousse de dépôt des rapports 2018-2019 exigés par la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels en novembre 2019.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Selon la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous devez présenter des rapports annuels sur l'application de ces lois à chaque chambre du Parlement dans les 15 jours de séance suivant le 1^{er} septembre, soit en l'occurrence dans les 15 jours de séance suivant la rentrée parlementaire après les élections. La trousse de dépôt vous sera transmise en novembre 2019.

2.6

Défi d'offre de logements

DÉCISION REQUISE

le Défi d'offre de logements, une initiative inscrite au budget 2019. Cependant, la date d'étude de cette présentation par le Conseil du Trésor n'a pas encore été confirmée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Défi d'offre de logements est une initiative de 300 millions de dollars (2020-2025) prévue dans le budget 2019. Toutefois, la SCHL n'avait pas encore obtenu les pouvoirs financiers connexes au moment de l'enclenchement des élections. Les fonds serviront à lancer des défis aux innovateurs dans des domaines d'importance – comme les priorités de la SNL – pour qu'ils proposent de nouveaux moyens de détruire les barrières entravant la création de logements.

Dans le cadre du Défi d'offre de logements, qui s'inscrit dans l'initiative Impact Canada, nous collaborons avec l'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé.

Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, le programme sera lancé au printemps 2020.

2.7 Mise à jour annuelle des niveaux de référence pour le budget principal des dépenses 2020-2021

DÉCISION REQUISE

Vous devrez approuver, au plus tard le **14 janvier 2020**, les éléments devant être intégrés au budget principal des dépenses.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La mise à jour annuelle des niveaux de référence permet à la SCHL d'obtenir les pouvoirs et crédits nécessaires pour financer les activités s'inscrivant dans ses programmes de logement. Celle pour le budget principal des dépenses 2020-2021 a été soumise au Secrétariat du Conseil du Trésor le 2 août 2019. La trousse d'approbation vous sera transmise en décembre 2019.

2.8 Nominations au conseil des fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations

DÉCISION REQUISE

Nous vous demanderons d'approuver, **d'ici la fin de l'année 2019**, la nomination de six fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Lancé en 2008, le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations sert à favoriser l'augmentation du nombre de logements du marché dans les réserves des Premières Nations. Le conseil des fiduciaires se compose de neuf membres, dont un président et un vice-président. Les fiduciaires doivent encadrer la gouvernance et les pratiques du Fonds, et orienter ce dernier en vue d'assurer l'atteinte de ses objectifs. Six fiduciaires sont nommés par le ministre responsable de la SCHL (trois fiduciaires viennent du secteur financier privé et trois autres, du secteur public). Les trois autres fiduciaires sont issus de communautés des Premières Nations et sont nommés par le ministre des Services aux Autochtones.

Depuis le lancement du Fonds, sa structure de gouvernance est demeurée inchangée, y compris son conseil des fiduciaires et son administration.

Le conseil compte actuellement six fiduciaires en fonction et trois sièges sont vacants. Le mandat des six fiduciaires siégeant est terminé, mais ceux-ci continueront d'exercer leurs fonctions, avec les pleins pouvoirs, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Un mandat peut être reconduit, mais aucun fiduciaire ne peut demeurer en poste pendant plus de deux mandats consécutifs.

Un appel public de candidatures au conseil des fiduciaires s'est tenu du 7 octobre au 1^{er} décembre 2018. Nous avons recommandé la nomination de neuf personnes qualifiées ayant les compétences requises et assurant une bonne représentation géographique. Trois fiduciaires ont été nommés par le ministre des Services aux Autochtones avant l'enclenchement des élections, mais il reste toujours six fiduciaires à nommer, le ministre responsable de la SCHL d'avant la dissolution du Parlement ne s'étant pas acquitté de cette tâche.

Même si les trois nominations relevant du ministre des Services aux Autochtones sont chose faite, le transfert des responsabilités et le travail administratif connexe ne se feront qu'une fois les neuf fiduciaires nommés.

Pour donner un nouveau souffle au conseil et lui permettre de façonner l'avenir du Fonds, nous recommanderons la nomination des personnes sélectionnées précédemment avec Services aux Autochtones Canada. Une note d'information sur le processus de sélection et le raisonnement derrière ces choix vous sera présentée en **novembre 2019**. Le plan d'affaires du Fonds vous serez aussi envoyé en novembre.



2.9 Nomination au Conseil d'administration de la SCHL

[REDACTED]

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil d'administration de la SCHL se compose de douze membres, soit le président du Conseil, le président et premier dirigeant de la Société, le sous-ministre du ministère responsable de la SCHL et le sous-ministre des Finances (tous membres d'office), ainsi que huit autres administrateurs.

Le président du Conseil et le président et premier dirigeant de la Société sont nommés par le gouverneur en conseil, et les huit membres qui ne sont pas membres d'office, par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil.

Un processus de nomination a été lancé en septembre 2018 pour pourvoir des postes vacants du Conseil

[REDACTED]

LA SCHL EN BREF

Créée en 1946, la SCHL est une société d'État fédérale, constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre chargé de l'application de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*.

Conformément à la LNH, nous avons le mandat de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière.

Nous facilitons l'accès au logement par les moyens suivants :

Favoriser l'accès à une diversité de logements abordables;

Faciliter l'accès à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans le domaine du logement;

Assurer la disponibilité de fonds suffisants pour le logement.

Nous favorisons la stabilité financière par les moyens suivants :

Favoriser la stabilité du système financier et du marché de l'habitation;

Contribuer à l'essor du secteur de l'habitation au sein de l'économie nationale;

Tenir dûment compte des risques de pertes que la Société encourt.



CADRE LÉGISLATIF

Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)

La Société a été créée en 1946 en vertu de cette loi, laquelle définit ses activités et ses pouvoirs.

Loi sur la gestion des finances publiques

Cette loi énonce le cadre régissant les activités des sociétés d'État.

Loi nationale sur l'habitation (LNH)

Le mandat de la SCHL est énoncé dans la *Loi nationale sur l'habitation*, qui définit le mandat opérationnel et stratégique de la Société.

Loi sur la Stratégie nationale sur le logement

La *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* fait avancer la concrétisation progressive du droit à un logement de convenable, et exige l'adoption et le maintien d'une Stratégie nationale sur le logement (SNL), ainsi que la présentation régulière de rapports au Parlement. C'est en vertu de cette loi que le Conseil national du logement et le poste de défenseur fédéral du logement ont été créés.

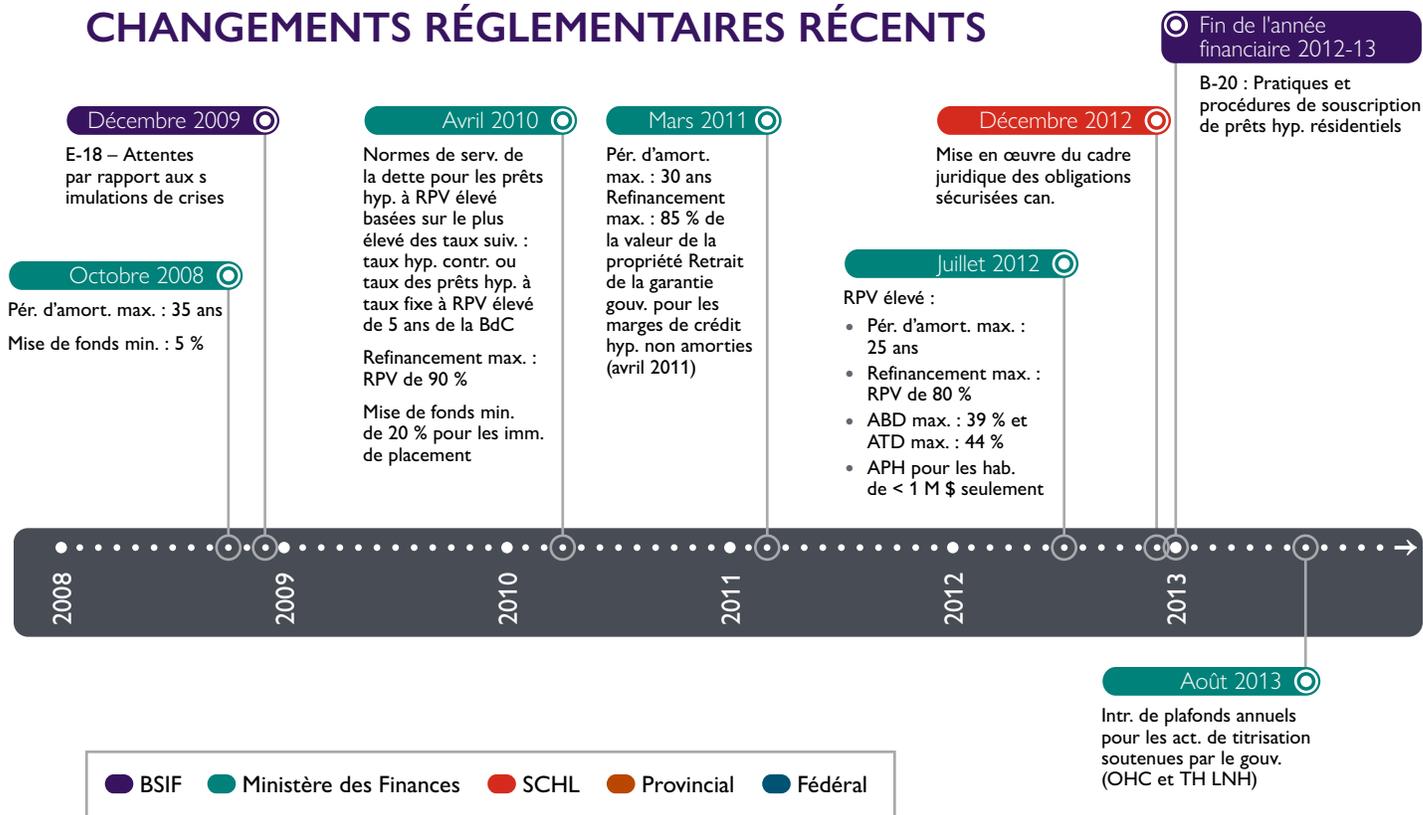


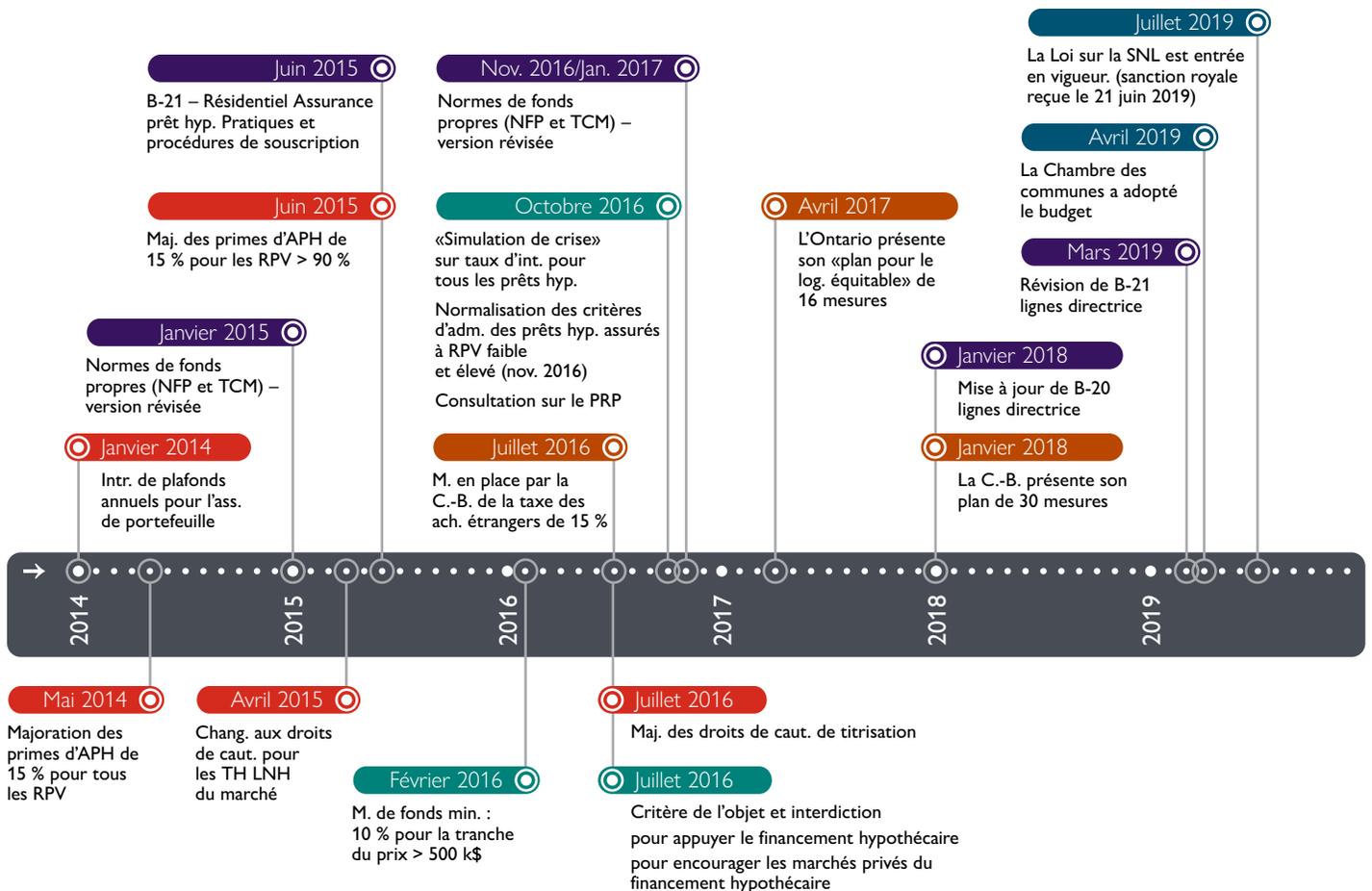
ÉVOLUTION RÉCENTE DU MANDAT DE LA SCHL ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉVOLUTION DU MANDAT DE LA SCHL



CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES RÉCENTS





STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ (2019-2023)

Posséder un logement permet aux Canadiens de demeurer dans la population active, dynamise l'environnement d'apprentissage des enfants et incite les gens à jouer un rôle dans la société. L'abordabilité du logement est la clé d'un Canada fort et sûr, caractérisé par une croissance économique durable et l'inclusion sociale.

Nos efforts sont centrés autour de la promotion de l'abordabilité des logements. En plus de donner des conseils en matière de politique au gouvernement, nous accélérons l'offre des logements dont le prix est sous la valeur du marché. Nous nous penchons aussi sur de nouveaux modèles et prototypes innovateurs afin de réduire les écarts au Canada.

La nouvelle stratégie organisationnelle axe nos activités sur l'abordabilité des logements.

Notre aspiration, c'est que d'ici 2030, tout le monde au Canada puisse se payer un logement qui répond à ses besoins.

Notre stratégie comporte quatre objectifs :



Moderniser la Société;



Mettre en place l'échange de données sur le logement;



Comprendre les besoins des Canadiens;



Expérimenter de nouvelles idées pour améliorer l'abordabilité du logement.

POINTS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT DE 2018

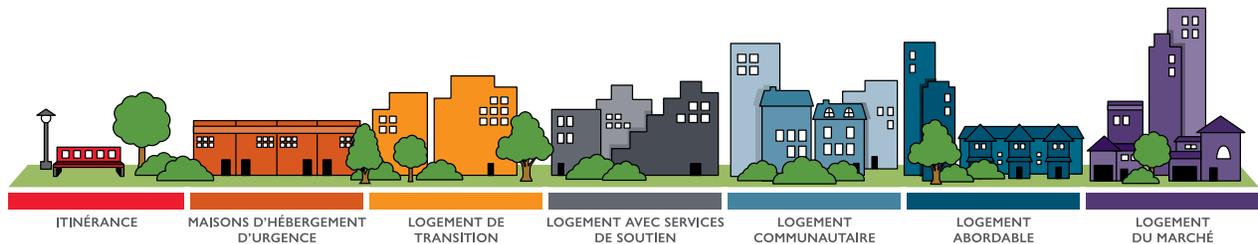
Voici quelques statistiques générales sur la SCHL, tirées de la version à jour du Plan d'entreprise 2019-2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2017 Chiffres réels	2018 Chiffres réels	2019 Plan approuvé
SCHL – RÉSULTATS CONSOLIDÉS			
Total des produits	6 152	4 823	5 264
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	4 349	3 406	3 858
Résultat net	1 803	1 417	1 406
Trésorerie	887	837	988
Total de l'actif	267 115	263 876	275 016
Total du passif	249 374	248 995	261 205
Total des capitaux propres du Canada	17 741	14 881	13 811
Budget de fonctionnement total	487,6	506,0	536,9
Budget total des dépenses en capital	406	671	2 399
Ratio du budget de fonctionnement	11,3 %	14,4 %	13,6 %
Employés (équivalents temps plein [ETP])	1 759	1 804,1	2 036
Femmes occupant un poste de leadership	50,6 %	50,8 %	50,0 %
Minorités visibles — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	22,7 %	25,2 %	25,1 %
Personnes handicapées — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	3,4 %	4,2 %	4,3 %
Autochtones — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	2,5 %	2,4 %	3,0 %
AIDE AU LOGEMENT			
Total des crédits parlementaires	3 229	2 336	2 681
Aide pour combler les besoins en matière de logement	3 094	2 202	2 106
Financement de l'habitation	47	38	437
Savoir-faire en matière de logement et développement du potentiel	88	96	138
Total des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 184	2 336	S.O.
Charges opérationnelles (comprises dans les programmes de logement)	161	187	202
Résultat net	80	26	(17)
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE			
Règlements payés	329	210	325
Pourcentage de pertes	9,4 %	14,7 %	20,4 %
Ratio des charges opérationnelles	20,4 %	22,3 %	23,3 %
Ratio mixte	29,8 %	37,0 %	43,7 %
Résultat net	1 404	1 008	975
Rendement du capital	8,3 %	7,4 %	8,4 %
Rendement du capital requis	9,9 %	8,3 %	8,5 %
FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE			
Ratio des charges opérationnelles	10,8 %	9,5 %	10,1 %
Résultat net	295	372	432
Rendement du capital	11,3 %	15,3 %	20,8 %
Rendement du capital requis	13,5 %	23,9 %	34,5 %



PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les activités de la SCHL répondent au vaste éventail de besoins en logement de la population du Canada. Voici nos principaux domaines d'activité.



ACTIVITÉS D'AIDE AU LOGEMENT

- Nous aidons les Canadiens dans le besoin à accéder à des logements de qualité et de taille convenable, qu'ils peuvent se payer.
- Nous recevons des crédits parlementaires pour financer nos programmes d'aide au logement, dont le fonctionnement respecte le seuil de rentabilité.
- Nous offrons à nos partenaires des prêts à des taux inférieurs au marché ainsi que du soutien pour les logements non subventionnés.
- Nous collaborons avec tous les ordres de gouvernement, les organismes sans but lucratif, les coopératives, les sociétés du secteur privé, et les gouvernements et organismes autochtones de partout au Canada dans l'offre de programmes d'aide au logement.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Assurance prêt hypothécaire

- Nous offrons des produits d'assurance concurrentiels dont la portée favorise l'accès au financement de l'habitation et la stabilité des marchés financiers et de l'habitation du Canada.
- Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes selon des principes commerciaux, sans apport de fonds du gouvernement.

Titrisation

- Nos programmes de titrisation favorisent l'accès à un financement hypothécaire sans égard à la conjoncture économique. Nous permettons aux institutions financières approuvées de regrouper des prêts hypothécaires assurés admissibles sous forme de titres négociables pouvant être vendus à des investisseurs, afin de générer des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation. Nous garantissons le paiement, en temps opportun, du capital et des intérêts de ces titres.

- Nous sommes aussi responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, une autre source de financement des prêts hypothécaires fondée sur une formule de recouvrement des coûts.

ANALYSES, RECHERCHE, CONSEILS STRATÉGIQUES ET INNOVATION DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

- Nous recueillons des données et fournissons des analyses et des renseignements à l'appui de la prise de décisions éclairées, notamment sur des questions de politiques sur le logement, et améliorons les connaissances sur le domaine du logement et le marché de l'habitation.
- Nous menons des travaux de recherche et fournissons des conseils stratégiques fondés sur des données probantes concernant une variété de besoins en matière de logement et de questions liées au financement de l'habitation afin d'assurer le bon fonctionnement du système de logement, ce qui contribue à la stabilité financière et favorise l'abordabilité.
- Nous investissons dans la modélisation et la mise à l'essai de nouvelles idées novatrices. Nous avons comme objectif d'améliorer les activités de la Société, de créer des produits et services en matière de logement, et d'engendrer des gains d'efficacité au sein de l'écosystème canadien du logement, ce qui, au bout du compte, rendra les logements plus abordables pour tous les Canadiens.
- Nos activités de recherche s'articulent autour de trois domaines :
 - Produire, comprendre et interpréter des données et des études sur le logement au Canada en vue de mieux saisir les besoins et les conditions en matière de logement, en particulier chez les groupes vulnérables.
 - Inciter d'autres entités à assurer plus rapidement l'abordabilité des logements, notamment par des partenariats et l'échange de savoir-faire.
 - Trouver et examiner de nouvelles approches pour résoudre les problèmes en matière de logement.

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

UN INVESTISSEMENT CONJOINT DE +55 MILLIARDS DE DOLLARS QUI NE SE PRÉSENTE QU'UNE FOIS PAR GÉNÉRATION



- Lancée le 22 novembre 2017, la Stratégie nationale sur le logement (SNL) accorde la priorité aux groupes les plus vulnérables au Canada. Elle tient compte du fait que les femmes et les enfants fuyant la violence familiale, les personnes âgées, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes se heurtent à des difficultés particulières quand ils cherchent à obtenir un logement qui répond à leurs besoins.
- La SNL fixe des objectifs audacieux, assortis d'un délai de 10 ans, qui seront réalisés en grande partie dans le cadre de programmes novateurs comme le Fonds national de co-investissement pour le logement, programmes qui visent à répondre au besoin criant de logements abordables, accessibles et écoénergétiques.
- Les fournisseurs de logements communautaires peuvent continuer à offrir des loyers abordables aux locataires dans le besoin grâce à une prolongation des subventions relevant de l'Initiative fédérale de logement communautaire.
- Les investissements faits par les provinces et territoires dans le cadre de la SNL permettront de protéger et de remettre à neuf le parc de logements communautaires existants, d'y ajouter des milliers d'unités, de procurer des avantages directs aux familles et personnes à faible revenu grâce à l'Allocation canadienne pour le logement, et de garder les logements abordables pour des centaines de milliers de ménages partout au pays. Ces investissements favoriseront également l'amélioration des conditions de logement chez les habitants du Nord et les Autochtones.
- Par la promotion de l'excellence, l'innovation et les possibilités de financement dans le domaine de la recherche et des données sur le logement, la SNL contribuera en outre à la publication de données en quantité et de qualité suffisantes pour assurer la prise de décisions éclairées en matière de logement.

LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

- La SNL repose sur quatre principes fondamentaux : la responsabilisation, la participation, la non-discrimination et l'inclusion. Dans cette optique, la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement*, adoptée récemment, exige du gouvernement du Canada qu'il élabore et maintienne une stratégie nationale sur le logement et rende des comptes à ce sujet en déposant un rapport au Parlement tous les trois ans.
- La *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* prévoit aussi la création du Conseil national du logement, un comité consultatif qui fera avancer les politiques sur le logement et la SNL en vous conseillant vous, le ministre désigné, notamment au sujet de l'efficacité de la Stratégie, et favorisera la participation et l'inclusion durant l'élaboration des politiques sur le logement du Canada.
- La *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* crée également le poste de défenseur fédéral du logement, qui a pour mandat de mener des recherches sur des problèmes de logement systémiques, de les analyser, d'en rendre compte dans des rapports et de surveiller la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de logement ainsi que les progrès associés à la SNL. La Commission canadienne des droits de la personne doit épauler le défenseur fédéral du logement; elle lui fournira des installations et des services administratifs pour l'aider à exercer ses fonctions.

FORUM FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LE LOGEMENT

- Le Forum fédéral-provincial-territorial sur le logement réunit les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour qu'ils discutent de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, politiques et programmes de logement, et surveillent la situation du logement au Canada.
- Les gouvernements membres y échangent des connaissances pour orienter leurs décisions et priorités respectives, ainsi que la modification des ententes fédérales, provinciales et territoriales, s'il y a lieu. Le Forum guide les futures orientations des politiques de logement, la conception et l'exécution des programmes et la coordination des initiatives dans le secteur du logement, et favorise l'échange de pratiques exemplaires. Il donne aussi l'occasion d'analyser la mise en œuvre de la SNL et l'évaluation de son efficacité, et de relever des problèmes et enjeux communs que l'on gagnerait à étudier davantage.
- Le Forum est ouvert aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du logement au Canada, ainsi qu'aux sous-ministres et aux hauts fonctionnaires désignés par leur gouvernement. La participation, volontaire, se fait en continu. Le Forum est coprésidé par le ministre fédéral

responsable de la SCHL et par un membre provincial ou territorial, qui change généralement tous les deux ans. C'est actuellement le Yukon qui assure la coprésidence provinciale ou territoriale; l'Île-du-Prince-Édouard prendra le relais au début du mois de décembre 2019. Le Forum tient des réunions pour les hauts fonctionnaires chaque mois, et au besoin pour les sous-ministres et les ministres, en collaboration avec la SCHL.

PROGRAMMES, INVESTISSEMENTS, CIBLES ET PROGRÈS RELATIFS À LA SNL

Principaux programmes liés à la SNL et financement connexe

Fonds national de co-investissement pour le logement

- Investissement fédéral de 13,2 milliards de dollars sur 10 ans sous forme de prêts et de contributions à faible taux d'intérêt pour des travaux de construction, de réparation ou de modernisation servant à aménager et à préserver des logements abordables.
- Les projets doivent bénéficier de financement et de soutien supplémentaires d'autres ordres de gouvernement, de fournisseurs de logements sans but lucratif ou de coopératives de logements, ou du secteur privé.
- Il faut remplir des exigences minimales en matière d'abordabilité, d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Initiative Financement de la construction de logements locatifs

- Montant de 13,75 milliards de dollars sur 11 ans offert sous forme de financement à prix modique. L'initiative fournit des prêts à faible coût pour la construction de logements locatifs destinés aux Canadiens de la classe moyenne dans des marchés partout au pays où le besoin se fait clairement sentir.

Initiative des terrains fédéraux

- Somme de 200 millions de dollars sur 10 ans qui sert à mettre des terrains et immeubles fédéraux excédentaires à la disposition du logement abordable à peu de frais, voire gratuitement pour les fournisseurs. Il s'agit d'un partenariat avec d'autres ministères fédéraux.
- Quand un ministère fédéral ou une société d'État détermine qu'un site est excédentaire et propice à l'aménagement de logements abordables (ce qui peut nécessiter un changement de zonage ou des travaux préliminaires), la SCHL en fait l'annonce.

- Les fournisseurs de logements présentent une demande pour acheter la propriété en vue d'y aménager des logements abordables. Les demandes sont évaluées selon des critères d'abordabilité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique et en fonction des besoins locaux.

Fonds d'innovation pour le logement abordable

- Montant de 200 millions de dollars sur cinq ans servant à appuyer et à tester de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices. Ce Fonds favorise l'évolution du secteur du logement abordable. Les projets admissibles peuvent viser l'offre de logements ou de propriétés abordables, ou encore proposer des modèles de rénovation.

Défi d'offre de logements

- Le budget fédéral 2019 prévoyait une somme de 300 millions de dollars visant à inciter les municipalités et d'autres groupes d'intervenants du Canada à proposer de nouveaux moyens d'éliminer les barrières entravant la création de logements. À compter de 2020, ce programme offrira du financement aux demandeurs retenus à l'issue d'un concours fondé sur les mérites.

Incitatif à l'achat d'une première propriété

- Affectation de 1,25 milliard de dollars sur trois ans, à partir de septembre 2019, pour aider les accédants à la propriété admissibles à financer une partie de leur achat immobilier grâce à un prêt hypothécaire avec participation de la SCHL.
- La SCHL fournit à l'acheteur un prêt de second rang, pour lequel il n'a pas à faire de paiements réguliers, en échange d'une participation en capital correspondant à un pourcentage du coût de la propriété (5 % pour une habitation existante ou 10 % pour une habitation neuve).

Fonds destiné aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation

- Fonds de 100 millions de dollars qui sera versé sur cinq ans sous forme de prêts à des fournisseurs existants de prêts hypothécaires avec participation.
- Lancé en août 2019, il se compose de deux volets : un destiné à la construction d'habitations, et un autre qui finance directement les prêts hypothécaires avec participation d'accédants à la propriété.

Initiatives provinciales et territoriales liées à la SNL

- Un nouveau cadre de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a été avalisé en 2018 par toutes les provinces et tous les territoires, sauf le Québec.

- À partir de 2019-2020, le gouvernement fédéral versera 7,7 milliards de dollars sur neuf ans aux provinces et territoires dans le cadre d'ententes bilatérales. Les provinces et territoires exécuteront ces ententes et fourniront des contributions équivalentes au financement fédéral (sauf pour 300 millions de dollars destinés au Nord). Voici les quatre volets de financement :

- Montant de 1,1 milliard de dollars destiné à la concrétisation des priorités des provinces et territoires en vue de répondre aux besoins régionaux (ex. : construction, réparation, aide à l'abordabilité);
- Fonds de 4,3 milliards de dollars pour l'Initiative canadienne de logement communautaire visant à préserver les logements communautaires (sociaux) existants et à en augmenter le nombre (lancement de la phase 2 en 2020);
- Somme de 2 milliards de dollars affectée à l'Allocation canadienne pour le logement, qui offre de l'aide au loyer à des ménages vulnérables (lancement en 2020);
- Montant de 300 millions de dollars qui permet aux territoires de satisfaire des besoins propres au Nord.

Logements communautaires (sociaux) existants

- Logements que possèdent et exploitent des autorités de logement publiques, des organismes sans but lucratif et des coopératives. Ils hébergent plus de 500 000 ménages à revenu faible ou modeste. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre environ 1,7 milliard de dollars chaque année à ces logements.
- Le gouvernement fédéral a financé la construction et l'acquisition de ces logements jusqu'au début des années 1990, et signé des accords d'exploitation à long terme avec les fournisseurs. En vertu de ces accords, les fournisseurs profitaient de taux préférentiels pour leurs prêts hypothécaires, de subventions de fonctionnement ou de suppléments au loyer. Ces accords, dont certains ont commencé à arriver à échéance, se poursuivront jusque dans les années 2030.
- Les provinces et territoires gèrent environ 80 % de ces logements, et la SCHL, 20 %.
- De nouveaux fonds sont offerts au fur et à mesure que les accords d'exploitation arrivent à échéance :
 - 500 millions de dollars pour les projets relevant de la Société (Initiative fédérale de logement communautaire);
 - 4,3 milliards de dollars pour les projets gérés par les provinces et territoires (Initiative canadienne de logement communautaire, soutenue par des contributions équivalentes).



VUE D'ENSEMBLE DES CIBLES – PROGRAMMES RELEVANT DE LA SNL

Aperçu des investissements en matière de logement sous la SNL

Cible de la SNL	Initiative	Cible de l'initiative
Création de 125 000 logements	Fonds national de co-investissement pour le logement	60 000
	Cadre de partenariat pour le logement	18 500*
	Initiative des terrains fédéraux	4 000
	Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable	4 000
	Initiative Financement de la construction de logements locatifs	42 500**
	Financement consacré au Nord	À déterminer (env. 1 500)
Réparation et modernisation de 300 000 logements	Fonds national de co-investissement pour le logement	240 000
	Cadre de partenariat pour le logement	60 000
Préservation de 385 000 logements communautaires	Initiative fédérale de logement communautaire	55 000
	Initiative canadienne de logement communautaire	330 000
Ajout de 50 000 logements communautaires	Cadre de partenariat pour le logement / Initiative canadienne de logement communautaire	50 000*
Offre d'aide au logement à 300 000 ménages grâce à l'Allocation canadienne pour le logement	Allocation canadienne pour le logement	300 000
Réduction de 50 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	Réduction de 50 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique

* La nouvelle cible prévoit que sur les 50 000 nouveaux logements communautaires, 18 500 seront créés par les provinces et territoires.

** Ce chiffre englobe les budgets 2016, 2018 et 2019.

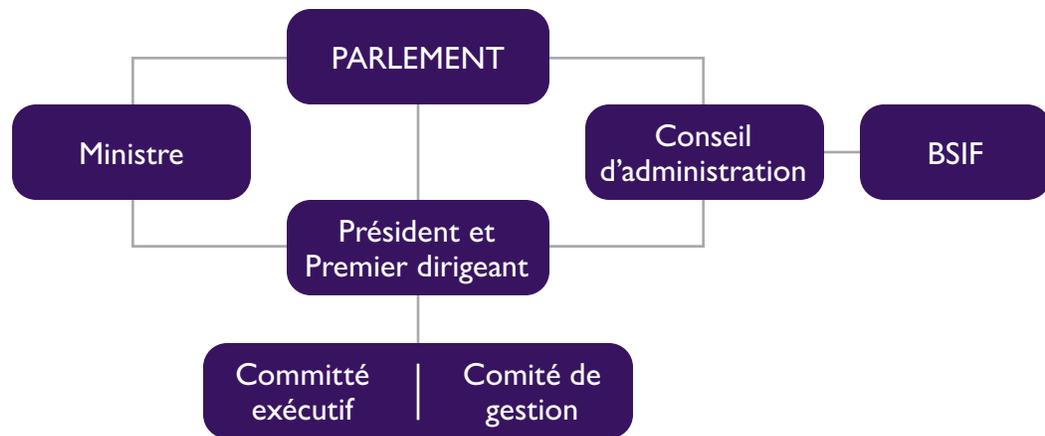
Points saillants des progrès dans le cadre de la SNL

Programme	Progrès
Fonds national de co-investissement pour le logement	Au 30 juin 2019, une somme de 1,6 million de dollars (680,2 millions de dollars en contributions et 968,5 millions de dollars en prêts) avait été affectée à la construction ou à la réparation de plus de 62 000 logements.
Initiative Financement de la construction de logements locatifs	Au 30 juin 2019, plus de 3,7 milliards de dollars avaient été affectés à la création de plus de 12 000 logements. Plus de 2 800 logements sont en construction.
Fonds d'innovation pour le logement abordable	Au 30 juin 2019, plus de 98,4 millions de dollars avaient été affectés à la création de plus de 8 600 logements, dont plus de 7 300 sont abordables. Plus de 1 400 logements sont en construction.
Initiative des terrains fédéraux	Au 30 juin 2019, 11 propriétés fédérales excédentaires approuvées avaient été mises en vente, ce qui pourrait venir ajouter plus de 260 logements abordables et en préserver 67 autres dans des ensembles à usage mixte.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET HAUTE DIRECTION

Le Conseil d'administration est chargé de gérer les affaires et l'exercice des activités de la Société conformément à la *Loi sur la SCHL*.

Le Conseil d'administration est en charge de gérer nos affaires



Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Établi la Société en 1946 et énonce les affaires et pouvoirs de la Société.

Loi sur l'administration financière

Énonce le cadre d'opération des Société de la Couronne.

Loi nationale sur l'habitation

Le mandat de la SCHL est énoncé par la Loi nationale sur l'habitation; elle donne à la SCHL ses mandats opérationnel et politique.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Derek Ballantyne
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE GOUVERNANCE ET
DE NOMINATION
(29 avril 2018 –
28 avril 2023)



Evan Siddall
PRÉSIDENT ET
PREMIER DIRIGEANT



Janice Abbott
PRÉSIDENTE DU COMITÉ
DU LOGEMENT ET DES
PROJETS D'INVESTISSEMENT
(14 décembre 2017 –
13 décembre 2020)



Graham Flack
SOUS-MINISTRE
DE L'EMPLOI ET DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
(depuis le 9 octobre 2018)



Gordon Laing
(12 janvier 2018 –
11 décembre 2022)



André Hébert
(27 février 2019 –
26 février 2023)



Anne Giardini
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DES FIDUCIAIRES DE LA
CAISSE DE RETRAITE
(2 janvier 2018 –
1^{er} janvier 2022)



Linda Morris
PRÉSIDENTE DU COMITÉ
DES RESSOURCES
HUMAINES
(14 décembre 2017 –
13 décembre 2021)



Bruce Shirreff
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE GESTION DES RISQUES
(30 janvier 2018 –
29 janvier 2021)



Navjeet (Bob) Dhillon
(5 février 2015 –
4 février 2019)



Dana Ades-Landy
PRÉSIDENTE DU COMITÉ
DE VÉRIFICATION
(30 janvier 2018 –
29 janvier 2022)



Paul Rochon
SOUS-MINISTRE
DES FINANCES
(depuis le 21 avril 2014)

HAUTE DIRECTION

Notre comité de direction

Notre comité de direction, qui se compose des subalternes directs du président et premier dirigeant de la Société, est le responsable ultime de l'orientation stratégique et de la gestion des risques.



Evan Siddall **Président et** **premier dirigeant**

Depuis qu'il s'est joint à la SCHL en 2014, Evan a mené une transformation pour rendre l'organisation plus performante et innovatrice, afin qu'elle puisse réaliser son aspiration d'atteindre l'abordabilité du logement pour tous d'ici 2030. Evan a travaillé pour quelques-unes des plus grandes banques d'investissement du monde au Canada et aux États-Unis. Il a aussi travaillé à la Banque du Canada où, dans la foulée de la crise financière mondiale, il a dirigé les efforts de la Banque visant à créer une infrastructure financière capable de contrer les risques systémiques.



Romy Bowers **Première** **vice-présidente,** **Solutions clients**

Romy est entrée à la SCHL en 2015, après avoir mené une carrière diversifiée dans le secteur bancaire canadien. Elle a piloté pendant un certain temps les activités de gestion des risques à la SCHL. Romy dirige maintenant une équipe qui réunit l'expertise de la SCHL en matière d'activités commerciales et d'aide au logement, de façon à mieux comprendre les besoins de logement des Canadiens et à élaborer de nouveaux produits et services axés sur les clients afin de répondre à ces besoins.



Deborah Greenberg **Dirigeante** **principale de** **l'information**

Nommée dirigeante principale de l'information en avril 2019, Deborah dirige la transformation numérique de la SCHL afin d'accélérer l'abordabilité du logement pour les Canadiens. Son équipe met de l'avant des technologies, des solutions d'affaires intégrées et des solutions pour le milieu de travail, et crée un échange de données sur l'habitation pour appuyer la prise de décisions éclairées. Auparavant, Deborah était chef des affaires juridiques et secrétaire générale de la SCHL.



Paul Mason **Premier** **vice-président,** **Opérations clients**

Paul a pour mandat de faciliter l'application de solutions en matière de logement abordable. Son équipe travaille à simplifier et à améliorer l'expérience client, à continuellement accroître l'efficacité opérationnelle et à améliorer l'agilité opérationnelle de la SCHL. Avant d'être nommé dans ce nouveau rôle, Paul a dirigé la transformation technologique et opérationnelle de la SCHL.



Steven Mennill **Chef de la gestion des risques**

L'expérience de Steve à la SCHL et son expertise en urbanisme et en économie convergent pour faire de lui une des principales autorités en matière de logement au Canada. Fort de 25 années d'expérience à la SCHL, entre autres comme contributeur clé à la stratégie adoptée par le Canada en réaction à la crise mondiale de 2008-2009, Steve dirige maintenant les activités de gestion des risques de la Société.



Marie-Claude Tremblay **Première vice-présidente, Personnes** **et Stratégie**

Durant sa carrière au service de la population canadienne, Marie-Claude a occupé des postes dans plusieurs ministères fédéraux. Elle est cadre supérieure depuis son arrivée à la SCHL en 2010. Dans son rôle actuel, elle aligne la stratégie de la SCHL et les personnes, en supervisant le développement de la stratégie, les ressources humaines et les relations publiques.





Michel Tremblay
Premier
vice-président,
Politiques et
Innovation

Michel est à la tête d'une équipe formée des plus grands spécialistes et analystes du pays, responsable d'accélérer l'abordabilité du logement au Canada grâce à des politiques fondées sur des données probantes, à la recherche et à l'innovation perturbatrice. Il s'est joint à la SCHL en 2005 et a fait partie intégrante de la conception de la Stratégie nationale sur le logement. Son équipe se concentre maintenant sur l'élaboration d'idées radicales et révolutionnaires afin que d'ici 2030, tout le monde au Canada puisse se payer un logement qui répond à ses besoins.



Lisa Williams
Chef des finances

Lisa oriente son secteur vers la réalisation d'un véritable partenariat avec les secteurs d'activité afin de les aider à répondre aux besoins de logement des Canadiens. En plus d'assurer la gérance des actifs de la Société, Lisa est responsable des équipes des Placements, de la Trésorerie et des Affaires juridiques de la SCHL. Elle s'est jointe à la Société en 2003 et a grandement contribué à son excellent rendement financier.



Kathleen Devenny
Vice-présidente,
Audit et Évaluation

Kathleen a été nommée vice-présidente, Audit et Évaluation en 2019. Elle s'est jointe à la SCHL en 2015 après 20 ans de carrière dans le secteur des services financiers et les domaines de la comptabilité publique et de l'audit interne. Kathleen a également occupé les postes de contrôleur de la Société et de chef adjoint des finances à la SCHL.



Anik Genier
Chef de cabinet

Dans son rôle de chef de cabinet du président, Anik met à profit ses 25 années d'expérience de la fonction publique. En plus de conseiller le président, elle est responsable du Secrétariat général de la SCHL, qui soutient le Conseil d'administration et le Bureau des relations de la Société, où elle a commencé sa carrière à la SCHL en 2011. Anik a récemment obtenu la désignation de professionnelle de la gouvernance (Governance Professionals of Canada).

NOTRE COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion est responsable des questions opérationnelles de la Société et il est soutenu par le Comité d'évaluation et de priorisation des initiatives, qui étudie les nouvelles initiatives, les analyses de rentabilisation et les demandes de ressources.

Anik Genier — Chef de cabinet et présidente du Comité de gestion

Sylvie Bourdon — Vice-présidente, Affaires juridiques

Mark Chamie — Vice-président, Investissements et Trésorerie

André Charbonneau — Chef adjoint des finances

Christina Haddad — Vice-présidente, Communications et Marketing

Steffan Jones — Vice-président, Innovation

Nadine Leblanc — Vice-présidente, Évaluation du crédit et Souscription – Immeubles collectifs

Amélie Lecompte — Dirigeante principale adjointe de l'information

Neil Levecque — Vice-président, Analytique, et chef des données

Audrey Moritz — Vice-présidente, Opérations – Immeubles collectifs

Caroline Sanfaçon — Vice-présidente, Solutions de logement – Immeubles collectifs

Carla Staresina — Vice-présidente, Gestion des risques, Stratégie et Produits

Debbie Stewart — Vice-présidente, Partenariats et Promotion

Glen Trevisani — Vice-président, Transformation – Assurance hypothécaire

Chris Woodcock — Directeur, Gestion des risques d'entreprise

NOMINATIONS PAR LE MINISTRE ET LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCHL

Contexte

- Le Conseil d'administration de la SCHL se compose de douze membres, soit le président du Conseil, le président et premier dirigeant de la Société, le sous-ministre du ministère responsable de la SCHL et le sous-ministre des Finances (qui sont membres d'office), ainsi que huit autres administrateurs.
- Il est chargé de gérer les affaires et l'exercice des activités de la Société conformément à la *Loi sur la SCHL*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi nationale sur l'habitation*, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société.
- Les administrateurs et le président ont habituellement un mandat de quatre et cinq ans, respectivement. Leur mandat peut être reconduit, mais il faut alors généralement suivre le processus de nomination du gouverneur en conseil. À l'échéance de leur mandat, les membres continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils soient officiellement remplacés ou qu'ils démissionnent.
- Le président et premier dirigeant demeure en poste pour un mandat dont la durée est déterminée par le gouverneur en conseil.
- La matrice des compétences et de la diversité du Conseil d'administration fait état des caractéristiques, compétences et connaissances essentielles dont le Conseil a besoin. Le gouvernement cherche à doter la SCHL d'un Conseil dont les membres, collectivement, possèdent les compétences requises, comme de l'expérience à titre de haut dirigeant dans une organisation du secteur public ou privé, ou dans certains domaines comme la finance, la gestion des risques, le logement abordable, l'immobilier et les technologies de l'information. La composition du Conseil d'administration doit aussi assurer un juste équilibre sur le plan de la diversité et, en conséquence, tenir compte du sexe, de la langue, de l'appartenance à des groupes minoritaires et de la représentation géographique de ses membres.

Processus de nomination

- Le président du Conseil et le président et premier dirigeant de la Société sont nommés par le gouverneur en conseil.

* Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, avant de procéder à la nomination du président et premier dirigeant d'une société d'État ou du président du conseil d'administration d'une telle société, le ministre doit préalablement consulter le conseil d'administration de la société en question à ce propos.

- Le sous-ministre et le sous-ministre des Finances sont membres d'office.
- Les autres membres du Conseil sont nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil.

CONSEIL DE GRANVILLE ISLAND

Contexte

- Situé au centre-ville de Vancouver, Granville Island est un aménagement culturel, récréatif et commercial qui appartient au gouvernement du Canada.
- L'administration, la gestion et le contrôle de Granville Island ont été transférés à la SCHL en vertu d'un décret en 1973. La SCHL administre les activités courantes et le développement de Granville Island de façon autosuffisante, grâce aux recettes d'exploitation de l'île.
- Granville Island comprend environ 700 000 pieds carrés de superficie locative nette et accueille plus de 275 entreprises. Elle fournit l'équivalent d'environ 2 000 emplois à temps plein et génère autour de 262 millions de dollars en retombées économiques (2016).
- Le nouveau Conseil de Granville Island, fondé en septembre 2019, a pour mandat de renforcer les pouvoirs et l'autonomie au niveau local tout en continuant de rendre des comptes au gouvernement du Canada. Forts de responsabilités et de pouvoirs décisionnels accrus, il compte jusqu'à sept membres, dont quatre sont nommés par le ministre responsable de la SCHL, deux par la SCHL et un par la Ville de Vancouver.
- Les membres nommés par le ministre ont un mandat de quatre ans, et ceux nommés par la SCHL et la Ville de Vancouver, un mandat de trois ans. Le ministre peut, en tout temps, retirer un membre qu'il a nommé, et le poste libéré est alors pourvu conformément au processus établi (mise sur pied d'un comité de nomination ad hoc qui présentera des recommandations au ministre). Ce processus s'applique d'ailleurs à tous les postes se libérant au sein du Conseil en raison de la démission, du décès ou de l'incapacité d'un représentant local.

Processus de nomination

- Les nominations des membres du Conseil par le ministre relèvent de ce dernier.
- La nomination par la Ville de Vancouver relève du directeur municipal.
- Les nominations par la SCHL relèvent du directeur général de Granville Island.



CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU FONDS POUR LES LOGEMENTS DU MARCHÉ DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS (FLMPN)

Contexte

- Le FLMPN, créé en 2007, sert à promouvoir et à soutenir l'expansion des logements du marché dans les communautés des Premières nations vivant dans les réserves.
- Le Fonds est devenu une entité autonome le 31 mars 2008, en vertu d'un acte de fiducie. La SCHL en a d'abord assuré la gestion, et le Conseil des fiduciaires du Fonds en a pris les rênes au fil des ans.
- Le Conseil des fiduciaires est formé de neuf membres, dont un président et un vice-président. Les fiduciaires possèdent ensemble un large éventail de compétences et d'expérience sur les plans professionnels, des affaires et des questions autochtones. Ils doivent superviser la régie et les pratiques du Fonds et orienter celui-ci pour qu'il atteigne ses objectifs.
- Six fiduciaires sont nommés par le ministre responsable de la SCHL (trois fiduciaires viennent du secteur financier privé et trois, du secteur public). Trois fiduciaires provenant de communautés des Premières Nations sont nommés par le ministre des Services aux Autochtones. Toutes les nominations doivent se faire en consultation avec l'autre partie.
- Six fiduciaires sont actuellement en fonction, et trois sièges sont vacants. Le mandat des six fiduciaires est terminé, mais ces derniers continuent d'exercer leurs fonctions, avec les pleins pouvoirs, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Un mandat peut être reconduit, mais aucun fiduciaire ne peut demeurer en poste pendant plus de deux mandats consécutifs.
- Un appel de candidatures a été publié à l'automne 2018, et à la suite du processus, le ministre des Services aux Autochtones a nommé trois fiduciaires. Il reste les six nominations relevant du ministre responsable de la SCHL.
- Même si le ministre des Services aux Autochtones a nommé des fiduciaires, le transfert des responsabilités et le travail administratif connexe ne se feront qu'une fois terminé le processus pour les neuf nominations.

Processus de nomination

Six fiduciaires sont nommés par le ministre responsable de la SCHL après consultation du ministre des Services aux Autochtones.



INTERVENANTS

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (APN)

Aperçu

- L'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organisme militant national qui représente plus de 630 communautés des Premières Nations du Canada et fait campagne pour que les Premières Nations puissent s'occuper elles-mêmes de leurs logements grâce à un transfert complet des pouvoirs du gouvernement fédéral relatifs au logement et à l'infrastructure connexe.

Membres clés

- Perry Bellegarde, Chef national
- Paulette Tremblay, directrice générale
- Irving Leblanc, directeur des services de logement, d'infrastructure et d'urgence

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'IMMEUBLE (ACI)

Aperçu

- L'Association canadienne de l'immeuble (ACI) est l'une des plus grandes associations sectorielles au Canada. Elle compte parmi ses membres plus de 130 000 courtiers, agents et vendeurs immobiliers qui travaillent pour 90 chambres et associations immobilières au Canada.

Membres clés

- Jason Stephen, président
- Michael Bourque, chef de la direction

ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS (ABC)

Aperçu

- L'Association des banquiers canadiens (ABC) est la porte-parole de plus de 60 banques nationales et étrangères en activité au Canada, et de leurs 275 000 employés. Elle continue de servir d'intervenante centrale auprès du gouvernement et d'autres entités pour tout ce qui touche le secteur bancaire au pays.

Membres clés

- Teri Currie, présidente du Conseil exécutif
- Neil Parmenter, président et chef de la direction

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS (FCAPI)

Aperçu

- La Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers (FCAPI), qui regroupe 11 associations de partout au pays et des membres individuels, représente les propriétaires et les gestionnaires de près d'un million de logements locatifs résidentiels au Canada. Elle défend les intérêts du secteur du logement locatif résidentiel auprès du gouvernement fédéral.

Membres clés

- John Dickie, président



ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS (ACCH)

Aperçu

- L'Association canadienne des constructeurs d'habitations représente le secteur de la construction d'habitations au Canada. Elle milite dans le domaine de la construction résidentielle et travaille sur des enjeux comme l'abordabilité et l'accessibilité du logement, l'économie clandestine en rénovation résidentielle et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en construction résidentielle.

Membres clés

- Nathan Stone, président
- Kevin Lee, premier dirigeant

ASSOCIATION CANADIENNE D'HABITATION ET DE RÉNOVATION URBAINE (ACHRU)

Aperçu

- L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) est un organisme national à but non lucratif qui prône le renouvellement du financement fédéral accordé au logement social, l'augmentation de l'offre de logements locatifs et le maintien des investissements fédéraux dans les initiatives de logement et de lutte contre l'itinérance. Son travail s'articule autour de quatre piliers :
 - Garder les logements abordables
 - Mettre fin à l'itinérance
 - Remettre à neuf les ensembles de logements abordables
 - Soutenir une profession du logement durable

Membres clés

- Kevin Albers (directeur général, M'akola Housing Society et M'akola Development Services), président du conseil d'administration
- Jeff Morrison, directeur général
- Robert Byers (Namerind Housing Corporation), président du caucus autochtone

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

Aperçu

- La Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente environ 90 % de la population des municipalités au pays et milite activement pour que l'on tienne compte des besoins des municipalités dans les politiques et programmes fédéraux, notamment ceux touchant le logement, l'infrastructure, l'augmentation de l'offre de logements abordables, et la préservation du parc de logements abordables existant.
- Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la FCM pour qu'elle exécute des programmes nationaux, par exemple le Fonds municipal vert. Il a prévu dans son budget 2019 le versement au Fonds d'une somme supplémentaire d'un milliard de dollars destinée à l'efficacité énergétique et au Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM, qui aide les localités à optimiser la planification à long terme de l'infrastructure.

Membres clés

- Brock Carlton, chef de la direction
- Bill Karsten, président, et conseiller de la Municipalité régionale d'Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Don Iverson, président du Caucus des maires des grandes villes, et maire d'Edmonton

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU)

Aperçu

- Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est un regroupement national de 148 groupes membres qui milite pour le droit au logement, et qui est aussi actif dans les dossiers d'aménagement urbain, de lutte contre la pauvreté, des droits économiques et sociaux et de la protection des services publics et des programmes sociaux.

Membres clés

- Marie-José Corriveau, coordonnatrice
- Véronique Laflamme, porte-parole
- Émilie E. Joly, organisatrice
- Céline Magontier, organisatrice



HABITAT POUR L'HUMANITÉ CANADA

Aperçu

- Avec l'aide de bénévoles, de donateurs et de propriétaires Habitat, les divisions locales d'Habitat pour l'humanité dans chaque province et territoire du Canada aident à construire et à moderniser des logements, tant des maisons individuelles que des logements collectifs, de manière à offrir des habitations convenables et abordables.

Membres clés

- Ed McMahon, président
- Mark Rodgers, président et PDG (quittera ses fonctions en décembre 2019)

INUIT TAPIIRIT KANATAMI (ITK)

Aperçu

- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) représente 65 000 Inuits de la région de l'Inuit Nunangat (ou terre des Inuits) et leur sert de porte-parole national. L'organisme travaille à protéger et à promouvoir les droits et les intérêts des Inuits au Canada, cherchant ainsi à améliorer leur santé et leur bien-être. Selon le recensement de 2016, plus de la moitié (51,7 %) des Inuits de l'Inuit Nunangat habitent dans des logements surpeuplés. De plus, 31,5 % d'entre eux vivent dans des domiciles qui nécessitent des réparations majeures.

Membres clés

- Natan Obed, président
- Monica Ell-Kanayuk, vice-présidente

RALLIEMENT NATIONAL DES MÉTIS (RNM)

Aperçu

- Depuis 1983, le Ralliement national des Métis (RNM) représente la Nation métisse au pays et à l'étranger. Son mandat et son orientation émanent de dirigeants élus démocratiquement parmi les gouvernements de la Nation métisse de l'Ontario à la Colombie-Britannique. Plus précisément, le RNM se penche sur les désirs et aspirations de ces gouvernements et prend des mesures pour les concrétiser à l'échelle nationale et internationale.

Membres clés

- Clément Chartier, président

PROFESSIONNELS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

Aperçu

- Professionnels hypothécaires du Canada (anciennement connu sous le nom d'Association canadienne des conseillers hypothécaires accrédités) est une association nationale à but non lucratif du secteur des prêts hypothécaires qui représente des courtiers hypothécaires, des prêteurs, des assureurs et des fournisseurs de services. Il forme le plus grand réseau de conseillers en prêts hypothécaires au pays.

Membres clés

- Michael Wolfe, président



SERVICES OFFERTS AU CABINET DU MINISTRE

Nous entretenons une relation directe avec votre cabinet, et disposons de notre propre adjoint ministériel, qui peut vous aider avec toutes vos demandes. Cela dit, nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Nous avons d'ailleurs conclu un protocole d'entente avec EDSC qui définit clairement nos fonctions respectives en matière de logement et d'itinérance. Vous trouverez ce protocole à l'annexe B.

Nous fournissons du soutien direct en matière d'affaires stratégiques, de notes d'information, de mémoires au Cabinet, de présentations au Conseil du Trésor, de communications, d'affaires parlementaires, d'activités ministérielles et de correspondance.

Notes d'information ministérielles, mémoires au Cabinet et autres documents

Le président et la haute direction de la SCHL offrent au ministre et aux membres de son cabinet des séances d'information de vive voix sur les activités de la SCHL et sur des sujets et des enjeux liés à l'habitation. Le chef de cabinet adjoint est la personne-ressource à qui vous adresser pour coordonner les notes d'information ministérielles et les documents d'information pour le ministre et son personnel (notes, livres et présentations), ainsi que les affaires liées au Cabinet, comme les mémoires au Cabinet.

Produits des Affaires parlementaires

L'équipe des Affaires parlementaires fait un suivi quotidien des activités du Parlement et fournit au cabinet du ministre des résumés et des analyses en ce qui a trait à l'habitation et aux activités de la SCHL. Elle coordonne la préparation de tous les documents liés aux affaires parlementaires qui touchent les activités et les lignes de conduite de la SCHL, dont les fiches pour la période de questions, les états parlementaires, les documents pour les débats d'ajournement et les documents associés à une comparution devant un comité parlementaire. Elle répond en outre aux demandes d'information des parlementaires. C'est le gestionnaire, Affaires parlementaires, qui coordonne vos demandes.

Correspondance ministérielle

L'équipe responsable de la correspondance a pour mandat de traiter la correspondance ministérielle touchant la SCHL et l'habitation. Bien qu'elle coordonne, rédige et approuve la correspondance, le cabinet du ministre doit présenter ses demandes par l'entremise de l'Unité de la correspondance du ministre d'EDSC, qui s'occupera du suivi, de la distribution et du traitement.

Relations avec les médias

Notre équipe des Relations avec les médias répond aux demandes d'information des médias et fournit, au besoin, des messages, des déclarations et d'autres communications externes au sujet d'enjeux liés au logement. Elle diffuse également auprès des médias des communiqués et des avis sur des questions touchant la SCHL, et offre à leur intention des séances d'information à la suite de la publication des rapports de la SCHL. Les documents de communication qui traitent de sujets liés aux politiques de logement sont fournis au cabinet du ministre aux fins d'approbation, alors que ceux qui traitent des activités de la SCHL sont fournis à titre d'information.

Suivi des médias

Nous offrons un service de suivi des médias qui cible la couverture par les médias imprimés, diffusés, Web et sociaux. Les coupures de presse sur des sujets liés au logement sont fournies quotidiennement au cabinet du ministre.

Activités ministérielles et rédaction de discours

Nous trouvons des activités auxquelles le ministre (ou des députés ou des sénateurs le représentant) pourrait participer; assurons la liaison avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec d'autres partenaires, et fournissons des documents de communication et du soutien connexes. Notre équipe comprend aussi des rédacteurs de discours.

Nom	Type de demandes	Coordonnées
Anik Genier – chef de cabinet		Téléphone : 613-748-2932 Cellulaire : [REDACTED] Courriel : agenier@cmhc-schl.gc.ca
Jonathan Lefebvre – Chef de cabinet adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Principales communications avec le cabinet du ministre • Demandes relatives aux politiques • Requêtes de bureaux régionaux • Demandes de notes d'information 	Téléphone : 613-748-2714 Courriel : jblefebv@cmhc-schl.gc.ca
Derek Antoine – Gestionnaire, Affaires parlementaires et correspondance	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires parlementaires, y compris les débats d'ajournement et des journées de l'opposition, les états parlementaires, les fiches pour la période de questions, et les préparatifs liés aux comités • Correspondance ministérielle 	Téléphone : 613-748-2248 Courriel : dantoine@cmhc-schl.gc.ca
Sabrina Ostler – Gestionnaire principale, Notes d'information et Accès à l'information et protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Notes d'information • Accès à l'information 	Téléphone : 613-748-2160 Courriel : sostler@cmhc-schl.gc.ca
Teresa Amoroso – Gestionnaire principale, Médias et mobilisation numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les médias • Suivi des médias • Médias sociaux 	Téléphone : 613-748-4046 Cellulaire : [REDACTED] Courriel : tamoroso@cmhc-schl.gc.ca
Mark Salerno – Gestionnaire, Activités de mobilisation de la haute direction	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des activités ministérielles et rédaction de discours 	Cellulaire : [REDACTED] Courriel : msalerno@cmhc-schl.gc.ca

SCHL.CA



20200214-003 20-02-20

ANNEXE A – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA